

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2133**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue des Martyrs de la Résistance et appartenant à la copropriété du Centre commercial Pyramide

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2133**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue des Martyrs de la Résistance et appartenant à la copropriété du Centre commercial Pyramide**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières du quartier des Minguettes à Vénissieux, et conformément aux dispositions de la convention du 23 décembre 2003 prévoyant la requalification des espaces extérieurs du Centre commercial Pyramide, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu situées rue des Martyrs de la Résistance et appartenant à la copropriété du Centre commercial Pyramide.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 1 215 mètres carrés, dépendent des parcelles de plus grande étendue, cadastrées sous les numéros 2 326 et 2 327 de la section E.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait, à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, de 2 parcelles situées à Vénissieux rue des Martyrs de la Résistance et appartenant à la copropriété du Centre commercial Pyramide, dans le cadre des régularisations foncières du quartier des Minguettes.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n°0634.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 100 - fonction 824 et en recettes : compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 100 - fonction 824, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.